

FAQ CASINOS BARRIÈRE



Toutes les questions que vous vous posez sur nos Casinos... et leurs réponses.

FAQ CASINOS

1. Y A-T-IL DES INITIATIONS AUX JEUX DE TABLE ORGANISÉES PAR LE CASINO ?

Des sessions d'initiations aux jeux de table sont organisées dans certains de nos casinos afin de vous permettre de découvrir et de vous familiariser avec cet univers mythique. Pour en savoir plus sur les dates et les horaires de ces sessions, consultez le site de votre casino. En dehors de ces initiations, notre personnel est à votre disposition pour vous accompagner dans la découverte de l'univers Casino.

2. Y A-T-IL DES TOURNOIS DE POKER ORGANISÉS DANS LES CASINOS BARRIÈRE ?

Certains casinos proposent des tournois locaux. Le circuit national Barrière Poker Tour fait également étape dans 6 établissements. Pour en savoir plus, consultez notre rubrique [BARRIÈRE POKER](#).

3. EST-CE QUE LE TEXAS HOLD'EM POKER EST PROPOSÉ PAR LE CASINO ?

Certains Casinos Barrière proposent le Texas Hold'em Poker en cash game. Rendez-vous sur le site de votre casino pour en connaître toutes les informations. Vous pourrez également tester la version Ultimate Poker, qui se joue contre la Banque.

FAQ CASINOS

4. QUE SE PASSE-T-IL SI JE GAGNE UN GROS JACKPOT ?

2 options s'offrent à vous : vous pouvez demander le règlement de vos gains au moyen d'un chèque du casino ou demander un règlement en espèces.

Attention : à partir de 1500€ de gain, vous devez vous acquitter de la CSG (12% des gains) et présenter votre carte d'identité.

5. LORSQUE JE PRÉSENTE MA PIÈCE D'IDENTITÉ, EST-CE QUE MES COORDONNÉES SONT ENREGISTRÉES ?

La procédure mise en place à l'entrée de nos casinos a juste pour but de vérifier que vous êtes majeur et que vous ne faites pas partie des personnes "interdites de jeux"... aucune donnée relative à votre identité n'est donc conservée.

6. AUX MACHINES À SOUS, LES GAINS NE SONT PAS IMPOSABLES.

C'est vrai mais... à partir de 1 500€ de gain, le joueur doit s'acquitter de la CSG et présenter sa carte d'identité. Ayez-la toujours sur vous...

FAQ CASINOS

7. JE SOUHAITE SEULEMENT ME RENDRE AU BAR DU CASINO, FAUT-IL UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ?

Oui... si le bar est situé dans l'enceinte du casino. Depuis le 1er novembre 2006, la présentation d'une pièce d'identité valide est requise à l'entrée de tous les espaces des casinos français afin de protéger les mineurs et les personnes "interdites de jeux". Si le bar du casino dispose d'une entrée directe et/ou séparée, votre pièce d'identité ne vous sera pas demandée.

8. LES MACHINES À SOUS SERVENT À BLANCHIR DE L'ARGENT SALE.

Tout mouvement de change supérieur ou égal à 2000€ fait l'objet d'un enregistrement nominatif sur les livres de la comptabilité des Jeux. Le secteur des Casinos est l'un des plus contrôlés.

FAQ CASINOS

DANS LES SALLES DE JEUX, PUIS-JE ME 9. CONTENTER DE REGARDER ?

Il n'y a aucune obligation pour vous de jouer ! Que ce soit pour accompagner un groupe d'amis ou plus simplement pour vous familiariser avec les règles des jeux, vous pouvez tout à fait regarder les différentes parties. Et si vous souhaitez franchir le pas, nos équipes sont formées pour vous accompagner pas à pas.

10. PUIS-JE EMMENER MES ENFANTS AU RESTAURANT DU CASINO ?

Oui mais... les mineurs peuvent se rendre au restaurant du casino uniquement si ce dernier est situé dans un espace séparé des jeux et ne nécessitant pas de présentation d'une pièce d'identité.

11. LE CASINO PEUT MODIFIER LA REDISTRIBUTION DU GAIN DES MACHINES À SOUS.

Le taux est fixé par la réglementation à 85% minimum et contrôlé par le Ministère de l'Intérieur. Le Casino n'a pas accès à la partie des machines à sous qui permet de modifier le taux de redistribution. Voilà qui met fin à un mythe.